

Prêt d'honneur création-reprise

INITIATIVE HAUTE MARNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Haute-Marne est un dispositif global d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise qui permet d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt d'adresse aux entreprises indépendantes de tout groupe ou société mère. Il s'agit d'une création ou reprise d'entreprise immatriculée depuis moins de 3 ans en Haute Marne.

Les secteurs d'activités éligibles à l'aide apportée par Initiative Haute Marne sont tous ceux dépendant de :

- Chambre de Commerce et d'industrie (commerce, industrie, services),
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (artisanat),
- Chambre d'Agriculture (activités de diversification agricole),
- Toutes autres activités libérales.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 3 000 et 25 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 2 à 5 ans maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Haute-Marne.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

INITIATIVE HAUTE MARNE

Initiative Haute-Marne

- 55 rue du Président Carnot
52100 SAINT-DIZIER
Téléphone : 03 25 07 32 30
Télécopie : 03 25 07 32 19
E-mail : initiativehautemarne@haute-marne.cci.fr